M. Millerand appuie le renvoi à la commission du budget.

Si la commission adopte l'amendement, on pourrait ultérieurement ajouter au budget du commerce un chapitre 1er bis.

Le renvoi, accepté par la commission du budget, est de droit.

M. Maruéjouls dit qu'il y a d'autres écoles qui ont un double caractère d'enseignement général et d'enseignement technique. Il demande que la commission du budget soit chargée de faire un départ entre les deux écoles qui doivent dépendre du ministère de l'instruction publique et celles qu'il serait bon de rattacher au ministère du commerce.

M. Millerand fait remarquer qu'il y a des écoles professionnelles comme celles de la ville de Paris, qui font l'objet de la loi actuellement soumis au Sénat. Il demande donc que la commission du budget n'ait à s'occuper que de l'amendement Leroy.

M. Maruéjouls n'insiste pas.

Le chapitre 15 est adopté.

La Chambre repousse, par 300 voix contre 263, un amendement de M. Masse, combattu par le ministre des Finances, et ayant pour objet de subventionner les cours professionnels des syndicats et des bourses du travail. Les chapitres 16 à 19 sont adoptés.

Un amendement de M. Albin Rozet est repoussé par 314 voix contre 200; les chapitres 20 et 21 sont adoptés.

L'inspection du travail dans l'industrie

Sur le chapitre 22, inspection du travail dans l'industrie, M. Zévaès appelle l'attention de la Chambre sur l'inefficacité de l'inspection du travail ; il faut qu'elle soit confiée aux ouvriers et que le nombre des inspecteurs soit augmenté. L'orateur dépose une motion dans ce sens.

Le Ministre du Commerce reconnaît que le nombre des inspecteurs du travail est insuffisant, pour ne pas augmenter les crédits il a fourni à ceux qui existent les moyens de se déplacer plus aisément. J'ai appelé aussi, dit-il, les syndicats ouvriers à s'occuper de l'inspection du travail : cette mesure ne m'a nullement été inspirée par un sentiment de méfiance pour les inspecteurs, qui sont pour le ministre des collaborateurs zélés et utiles ; mais rien n'est plus intéressant que d'appeler les représentants des ouvriers à travailler avec les délégués du ministère. (Appl. à l'extrême-gauche).

Reste la question des délégués ouvriers ; dans l'arbitrage, par lequel le président du Conseil a mis fin à une grève, il a introduit une innovation tendant à charger les ouvriers de nommer des délégués ayant pour mission d'être les interprètes des désirs de leurs camarades ; le ministre se réjouit de cette innovation ; entré dans cette voie, il ne reculera devant aucune mesure pour faire que l'inspection du travail soit une réalité. (Applaudissements).

M. le comte de Lanjuinais. — Il est dangereux d'accorder aux inspecteurs du travail des facilités de voyage que réclameraient bientôt d'autres fonctionnaires. (Très bien).

M. Zévaès insiste en faveur de sa proposition.

M. le ministre du commerce. — Je ne m'oppose pas au renvoi à la commission du travail, mais je ne pourrais, en aucune façon, m'associer à la proposition même. (Mouvement ; applaudissements ironiques).

La proposition est renvoyée à la commission du travail.

La Chambre adopte les derniers chapitres du budget du commerce et le budget de l'école centrale.

LE BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Chambre aborde le budget des affaires étrangères.

M. le comte de Montaign se plaint qu'un bateau français ait été visité au large de Lourenço-Marquez, par un navire de guerre anglais ; c'est contraire au droit international; que compte faire le gouvernement?

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères. — En temps de guerre, un belligérant a le droit de visite; cependant, je ne m'attendais pas à cette question, et je n'ai pas de renseignements suffisants pour m'expliquer.

Le ministre ajoute qu'ayant été très attaqué pendant les vacances, il saisit l'occasion qui lui est offerte d'expliquer ses actes.

Déclaration de M. Delcassé

Je parlerai d'abord de la Chine; elle est à la mode ; on y voit une mine à exploiter. L'Allemagne, pour venger deux de ses nationaux, a débarqué des troupes ; l'Angleterre, la Russie, la France ont fait de même ; un port en Chine est, pour l'Allemagne, une nécessité impérieuse.

La France a, sur la route d'Orient et d'Extrême-Orient, Bizerte, Obock et Saïgon; il ne s'ensuit pas qu'un port sur la côte chinoise soit inutile; nous en avons choisi un dans le golfe du Petchili; il faut ménager nos ressources pour les efforts que pourraient réclamer les intérêts vitaux du pays.

De ce qu'une nation s'installe sur un point, il ne s'ensuit pas que la France doive immédiatement suivre le même exemple; il est inutile de tomber dans la fureur des agrandissements territoriaux. (Très bien, très bien, à gauche).

La Chine s'est engagée à n'aliéner aucune des provinces qui avoisinent les territoires qui appartiennent à la France; il n'y a qu'à veiller à l'exécution de cet engagement (Très bien aux mêmes bancs) ; ce qu'il faudrait, c'est que nos capitaux eussent, dans nos possessions d'outre-mer, la même confiance qu'ils ont dans d'autres pays. La France est loin d'être en retard en Chine : elle a des chemins de fer et des mines ; il faut s'attacher à maintenir la Chine libre à la lutte des intelligences et des capitaux du monde entier. (Applaudissements.)

Quant au protectorat religieux, il n'a jamais été exercé avec plus d'efficacité que cette année ; il n'y a pas de quoi chanter victoire. (Exclamations ironiques.) Mais il fallait montrer les choses sous leur vrai jour.

En Afrique, il y a une guerre qu'on peut regretter ; il est superflu d'examiner si elle était inévitable; de nobles esprits auraient voulu qu'une offre de médiation se produisit.

M. Charles Bernard. — Vous êtes allé à Fachoda sans arbitrage. (Rumeurs).

M. Delcassé. — Le gouvernement n'a pas cru pouvoir prendre cette initiative déclinée d'avance par l'Angleterre. (Mouvement). Certains patriotes veulent que la France reste très forte en Europe, et en même temps intervienne partout; pour eux, si elle ne s'empare pas d'un territoire quelconque, elle ne sera plus qu'une expression géographique, comme si elle ne possédait pas un immense empire colonial. (Applaudissements).

Ces esprits ne veulent pas voir ; ils ne cherchent qu'une popularité de mauvais aloi (protestations indignées; applaudissements frénétiques à l'extrême gauche); ce n'est pas sur ces modèles que le gouvernement réglera sa conduite ; l'essentiel, pour la France, est beaucoup moins de rechercher des territoires nouveaux que de tirer parti de ceux qu'elle possède. (Applaudissements).

Pour apprécier l'œuvre de notre diplomatie, il faut se reporter d'une année en arrière ; il y a des journaux qui se font les exploiteurs de l'humiliation nationale.

L'extrême-gauche ne cesse d'applaudir à outrance, surtout les attaques contre les nationalistes; ceux-ci protestent avec indignation.

M. Delcassé. — On appréhendait alors notre emportement, que certains, au contraire, escomptaient, nous avons été sages, et, trois mois après Faschoda, un traité était signé qui consacrait l'unité de notre empire africain. (Applaudissements.)

Le ministre poursuit d'un ton sec et tranchant. C'est d'un bout à l'autre un plaidoyer *pro domo*; il se fait un mérite du traité franco-italien, du rôle joué par notre diplomatie à la conférence de La Haye, de l'accord commercial avec les Etats-Unis; c'est par une politique droite et claire, dit-il, que la France a gagné l'amitié des uns, l'estime de tous.

Décidément, M. Delcassé a une dent sérieuse contre les nationalistes; dans certains journaux, déclare-t-il, on défend une autre politique, celle du poing fermé contre tout le monde ; c'est là l'exploitation du plus noble sentiment, mais fanfaronnade n'est pas synonime de force. (Applaudissements frénétiques à l'extrême gauche; bruit.)

Ou a cherché a semer des doutes sur la solidité de l'alliance de la France et de la Russie ; eh bien, les liens qui unissent ces deux pays, loin de se relâcher, viennent encore de se resserrer pour le plus grand bien de la paix et de l'humanité. (Applaudissements).

Cette double alliance permet les plus longs desseins ; pour les achever, c'est affaire de patience; d'esprit de suite, et de temps.

L'extrême-gauche et la gauche font une longue ovation à l'orateur.

La séance est levée à 6 heures 15, et la prochaine séance est fixée à lundi à deux heures.

LA RÉUNION DE LA HAUTE-COUR

TREIZIÈME AUDIENCE

Paris, 24 novembre. — L'audience publique est ouverte à une heure cinq, avec le cérémonial habituel. Toujours même affluence. Les accusés sont introduits et on remarque que M. Déroulède est absent. Le bruit court qu'il est malade. L'appel nominal a lieu sans manquants.

Une petite innovation à signaler : la barre des témoins a été déplacée et disposée plus avant dans l'hémicycle, presque face à l'assemblée, pour parer aux inconvénients de dépositions faites par les témoins dans une pose de trois quarts. De plus, la barre est séparée des pupitres des avocats et des bancs du Sénat, par une grosse corde de velours qui constitue une barrière imaginaire.

Le Président, avant d'appeler un témoin, prend ainsi la parole : « Monsieur Déroulède, dit-il, m'a fait remettre un certificat de médecin constatant qu'il ne peut se rendre à l'audience, en raison de douleurs articulaires. Il déclare et ses co-accusés m'ont fait signer une déclaration signée d'eux, pour me dire qu'ils sont d'accord avec lui sur ce point : il déclare donc qu'il consent à ce que les débats continuent en son absence, renonçant à s'en prévaloir, à quelque moment que ce soit : (Mouvement); Monsieur le procureur général n'y fait sans doute pas opposition?

Le Procureur général. — Je n'y vois pas d'inconvénient.

Le procureur général annonce ensuite que le brigadier de gendarmerie, dont le témoignage a été réclamé par la défense, pour une confrontation avec M. Durouaux. Le premier témoin entendu hier, sera aujourd'hui à la disposition de la Haute-Cour. Là-dessus, le président reprend la suite de l'audition des témoins.

DÉPOSITION DE M. LEPROUST

Commissaire de police à Paris

M. Leproust, commissaire de police à Paris, attaché à la Sûreté générale, est introduit. Il expose qu'il a été chargé de l'exécution de diverses commissions rogatoires, tant par M. Fabre que par M. Bérenger ; qu'il a, à cette occasion, entendu plusieurs témoins, lesquels relateront eux-mêmes, devant la Haute-Cour, leur déposition. Il n'a donc rien à dire sur ces divers rapports.

Sur l'invitation du procureur général, M. Leproust s'explique sur la manifestation du 23 octobre 1898, place de la Concorde, le jour de la rentrée des Chambres. Il raconte son altercation, ce jour-là, avec M. Jules Guérin, altercation qui eut son dénouement devant la police correctionnelle, par l'acquittement de M. Guérin. Il maintient, cependant, qu'il reçut un coup de poing de M. Guérin, et rappelant que ce dernier a reconnu devant la Haute-Cour lui avoir donné une poussée; il ajoute que, par conséquent, M. Guérin et lui sont d'accord.

M. Guérin. — Pas tout à fait.

Le Président, à M. Guérin. — N'interrompez pas le témoin, vous lui poserez des questions à la fin de la déposition.

M. Leproust dit ensuite qu'il fut, à cette occasion assez gravement blessé par les antisémites.

Le Procureur général félicite M. Leproust du courage qu'il a montré.

Le Président. — Le témoin n'a-t-il pas entendu parler d'un cocher, ancien cocher de M. de Morès, qui est devenu le cocher de M. Guérin et qui aurait conduit, le 23 février, plusieurs personnes ? N'a-t-il pas entendu dire que des armes étaient déposées dans la voiture ?

M. Leproust. — Je l'ai entendu dire; ce renseignement faisait partie d'un rapport de police de M. Charles Blanc. Je dois ajouter que, depuis, j'ai interrogé le cocher, et que celui-ci m'a déclaré avoir conduit des personnes de la *Ligue anti sémitique*, à la place de la République et au boulevard de Charonne, le 23 février, mais qu'il n'avait pas vu d'armes.

M. l'avocat général Herbault demande des explications à M. Leproust, sur les embauchages pratiqués à la Villette, les 18 et 23 février.

M. Leproust expose qu'il a entendu plusieurs marchands de la Villette, et qu'il avait appris d'eux que des embauchages avaient été ouvertement pratiqués, par MM. Gilmer et Portebois, employés des pompes funèbres et membres du comité royaliste. M. Gilmer était absent, lors de son enquête mais M. Portebois nia le fait. Cependant, les nommés Georges Buche, Demarchais et Romain reconnurent avoir été embauchés et payés par la femme d'un marchand de vin.

M. Leydet (membre de la Haute-Cour. Combien ont reçu les personnes embauchées ? — M. Leproust. Ils ont reçu 5 fr. pour crier : « Vive l'armée ».

M. Leydet. Et place de la Concorde, y avait-il plusieurs lignes ou une seule ? — M. Leproust. Je ne puis le dire.

M. Guérin proteste contre l'adversion de M. Léproust, disant qu'il a reçu une poussée de lui place de la Concorde.

M. Leproust, dit-il, m'a menacé du poing. J'ai simplement fait une menace identique, en guise de réponse. (Mouvements).

Sur demande de M. l'avocat général Herbault, relative aux faits qui se passèrent, le 25 octobre 1898, devant le Cercle militaire, M. Leproust déclare qu'il ne connaît pas ces faits; il était malade à ce moment.

Me Berlier de Vauclause, avocat de M. de Sabran-Pontevès. | Le témoin affirme-t-il que les embauchages de La Villette ont été pratiqués sous l'inspiration de M. de Sabran en personne ?

Le témoin, embarrassé. — Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

Me Berlier. — Le témoin sait-il de quelle manière M. de Sabran a accueilli la nouvelle des embauchages ? — M. Leproust. Je l'ignore.

A ce moment, M. de Sabran se lève, et, les bras tendus, la voix vibrante il s'écrie, regardant la Haute-Cour : Ainsi que je l'ai déjà dit dans mon interrogatoire, je déclare hautement, face à face au Sénat, que je ne suis matériellement, moralement et financièrement pour rien, dans ces embauchages. Je jure que j'y suis complètement étranger. Cette déclaration produit une vive sensation sur le Sénat.

M. Leproust, d'ailleurs, n'essaie pas d'y opposer la moindre contradiction.

M. Ménard, avocat de M. Guérin à M. Leproust. — Qu'avez-vous entendu dire en parlant de la touchante unanimité des dépositions des témoins en correctionnelle, lors des poursuites contre M. Guérin, pour coups et violences à votre endroit. — M. Leproust : Je préfère ne pas répondre.

Me Ménard insiste, et M. Leproust donne, comme explication, que tous les témoins étaient de l'entourage de M. Guérin. (Rumeurs).

Me Quentin. — Puisque le témoin n'assistait pas à la manifestation d'Auteuil, comment a-t-il pu signer un rapport sur cette affaire? — Le témoin. Je n'ai pas signer un rapport préparé par mon secrétaire, pour en expliquer divers passages. (Exclamations ; cris, hurlements des accusés : Le deuxième faux !)

Me Ménard, pour départager son client M. Guérin, et M. Leproust, à propos de la bagarre de la place de la Concorde, propose de faire apporter le dossier du procès.

Le Président. — Nous ne pouvons recommencer ici le procès. (Bruit).

Me Ménard. — Alors, qu'on ne remette pas en question la chose jugée.

Le Procureur général à Me Ménard. — Je remettrai ce dossier à votre disposition, si vous le désirez.

Sur la demande de l'inculpé Cailly, M. Leproust dit qu'il a connu ce dernier de nom seulement comme faisant partie de la Ligue antisémitique.

Me Evain : Le témoin est-il inspirateur de la brochure anonyme relative aux antécédents de M. Guérin ? — Le témoin : Je ne connais pas ce document.

Plusieurs questions sont posées par les défenseurs à M. Leproust au sujet des origines des renseignements de son rapport de police.

M. Leproust. — Ces renseignements me viennent d'agents; je ne puis les nommer. (Exclamations). C'est la pratique administrative constante. (Protestations des avocats). — Le Président invite Me Evain au silence. — M. Leproust, répondant à diverses interrogations des défenseurs, dit qu'il ne se souvient pas de diverses manifestations énumérées. Questionné par Me Faye sur un rapport relativement à des voyages de divers inculpés et notamment d'un prétendu voyage de Guérin, en novembre 1898, dans le but de se rendre auprès du duc d'Orléans à Marienbad, M. Leproust répond qu'il ne peut confirmer qu'une chose : la sincérité de ce rapport. (Bruit). — M. Leproust déclare savoir qu'on a vu M. Guérin partir pour Bruxelles.

M. Guérin, inculpé. — Pour aller à Marienbad, on prend la gare de l'Est. Le président. — On peut aussi prendre la gare du Nord. M. Guérin. — On a même prétendu qu'il existait une photographie de moi avec le duc d'Orléans, mais vu de dos seulement. (Rires). On n'a jamais pu me montrer cette photographie. Pendant qu'on me faisait aller à Marienbad, j'étais dans mon lit malade. (Hilarité).

Sur une question de Me Hornbostel, le témoin déclare qu'il ne connaissait pas Baillière personnellement.

Me Hornbostel. Tous les témoins disent la même chose. (Rires). — M. Leproust, sur une question de M. Guérin, déclare qu'il ne peut pas dire sur quels témoignages s'appuie l'affirmation que M. Guérin a vu le duc d'Orléans à Marienbad (Longues exclamations). — M. Cailly, inculpé, s'agite. — Le président. Taisez-vous ! — M. Cailly. Le sénateur Strauss, aussi, doit se taire. M. Leproust se retire, ayant terminé sa déposition sans grand intérêt.

Audition du brigadier de gendarmerie de Longuyon

M. Martignon, brigadier de gendarmerie à Longuyon, ne dépose, comme le fait observer le président, qu'à titre de renseignement à propos des allégations contradictoires du docteur Durouaux, hier. M. Martignon raconte que M. Durouaux lui révéla qu'on était venu lui proposer de recevoir chez lui le duc d'Orléans, pour lui faciliter un voyage sur Paris. Malgré le secret que lui demanda M. Durouaux, il dut faire connaître, dit-il, ce renseignement à ses chefs.

M. Martignon déclare, en outre, que M. Durouaux lui dépeignit son visiteur comme une personne inspirant la confiance; il ajoute que, d'ailleurs, il n'a aucune raison de suspecter la bonne foi de M. Durouaux. (Bruit.) Cette déposition n'apporte aucune lumière au débat. M. Martignon se retire.

Déposition de M. Michelin

M. Michelin, 34 ans, élève en pharmacie, rue de Sèvres, 87, à Paris, chef de groupe de la Jeunesse royaliste, est introduit.

INCIDENT

Comme à ce moment les sénateurs causent bruyamment, et qu'un grand brouhaha emplit la salle, l'inculpé Brunet, tourné vers le Sénat, s'écrie : « Un bouchon ! un bouchon ! » Là-dessus, le rire éclate sur les bancs des accusés et dans les tribunes publiques, et, en même temps, de violentes protestations s'élèvent sur les bancs du Sénat.

Le président, M. Fallières, agite sa sonnette à tour de bras et dit à M. Brunet : « Accusé, répétez vos paroles. Je vais prier M. le procureur général de requérir contre vous ! » Le tumulte redouble ; les accusés protestent, les avocats s'agitent.

Le président. — Accusé, à qui vous adressiez-vous ? — M. Brunet, inculpé. — Parbleu, à tout le monde ! (Rires.) Je n'ai pas fait de personnalité, je m'adressais à tous ceux qui font du bruit.

Le procureur général, qui n'a pas plus compris que M. Fallières, la signification du mot « Bouchon », intervient :

— Accusé, dit-il, qu'avez-vous voulu dire en disant un bouchon? (Explosion de rires inextinguibles).

M. Brunet. — J'ai dit, d'une façon peut-être triviale, et je le répète : « Un bouchon ! » (Mouvement d'horreur dans le Sénat) et voici mon explication : C'était une façon de dire de se taire et de se tenir bouche close aux juges qui font du bruit. (Nouvelle explosion de rires qui contraste drôlement avec l'émotion ressentie par le président, le procureur général et le Sénat.)

Le procureur général qui a compris enfin, déclare qu'il renonce à requérir. « Cet incident, conclut-il, doit engager encore davantage les accusés à se taire. » On peut alors commencer l'audition de M. Michelin.

Sur une première question, M. Michelin dit qu'il connaît MM. Godefroy de Fréchencourt, de Bourmont, de Sabran. Je m'étonne, dit-il, de les voir accusés; je suis royaliste et si je suis allé à la Ligue des Patriotes, c'est persuadé que M. Déroulède était seul capable de nous débarrasser des turpitudes présentes. Je ne me préoccupais pas de savoir si M. Déroulède jouerait les Monck ou les Cromwell : l'appel autour du drapeau suffisait pour attirer tous les vrais Français dans la Ligue.

Le Procureur général. — M. Michelin reconnaît-il comme reproduit exactement un rapport fait par lui sur l'organisation de la Ligue des patriotes ?

M. Michelin. — Je reconnais que le rapport est de moi, mais je n'étais pas à même de donner des renseignements absolument exacts sur la Ligue des patriotes.

Le Procureur. A qui était adressé ce rapport? — M. Godefroy, inculpé. A moi, le fait n'est pas contesté.

Le Procureur à M. Michelin. — Confirmez-vous les termes de ce rapport ?

Le témoin : Je ne me rappelle plus exactement les termes.

M. l'avocat général Herbault lit ce rapport.

Le Président au témoin : Maintenez-vous les termes de votre rapport? — Le témoin : Pas entièrement; j'ai des rectifications à faire. Je crois d'abord que j'ai cédé à l'illusion en affirmant que les ligueurs ne prenaient pas au sérieux les déclarations républicaines de M. Déroulède. Moi, royaliste, j'aimais à me figurer que la Ligue n'était pas aussi républicaine que le prétendaient ses directeurs; je ne crois plus également actuellement que M. Déroulède fut aussi prisonnier que je l'avais cru des antisémites, j'ai été trompé par les apparences. (Sensation.)

Enfin, en ce qui concerne les fonds dont disposait la Ligue des Patriotes, je n'ai donné que des indications, des échos, rien de positif, rien de certain. Je ne savais pas alors que les membres de la Ligue fournissaient des cotisations importantes. (Mouvement.)

L'avocat général Herbault donne lecture d'une lettre de M. Michelin à M. Buffet, en date du 30 septembre 1898, dans laquelle l'auteur estime que les royalistes ne doivent pas craindre de se montrer révolutionnaires et témoigne du désir de voir s'engager promptement une action royaliste.

M. Michelin : Cette lettre a été écrite sous ma seule responsabilité, elle n'engage pas mes amis, je n'ai rien à ajouter.

M. Godefroy, inculpé, intervenant : Les déclarations et les documents qu'on vient d'entendre, augmente ma fierté d'être président de la Jeunesse Royaliste. Personne n'était appointé chez nous ; je demande à M. Michelin de s'expliquer sur la différence qui existe entre mes doctrines à moi et celles de M. Déroulède.

M. Michelin. — M. Godefroy est un parlementaire dans le bon et dans le mauvais sens du mot; il croit qu'on peut réussir constitutionnellement. Il est donc éloigné de la conception de M. Déroulède, puisque la monarchie constitutionnelle est son rêve.

M. Godefroy. — Je dois faire observer que mon parlementarisme n'est cependant pas tout à fait aussi accentué. (Mouvement). La question de savoir si la France sera monarchie ou république est bien plus importante à mes yeux.

Me Quentin remercie, au nom de la défense, M. Michelin pour avoir déclaré que son rapport contenait des inexactitudes sur certains membres de la Ligue des patriotes. Me Quentin demande ensuite au témoin s'il est exact que le cri de : Vive le Roi ! ait accompagné celui de : Vive Déroulède ! à la réunion du Théâtre de la République ?

M. Michelin. Non, on n'a pas crié : Vive le roi ; on aurait été expulsé de la réunion, en poussant ce cri. (Sensation).

Sur une question de M. l'avocat général Herbault, relative à la question de savoir si M. Michelin est entré en pourparlers avec M. Buffet, au sujet des moyens de pénétrer dans la Ligue des Patriotes, M. Michelin dit qu'il n'a pas attaché une importance bien grande à cette question.

D'ailleurs, ajoute-t-il, la présence dans la Ligue de vieux républicains, comme M. Ballière, était de nature à mécontenter les royalistes.

La séance est suspendue à trois heures un quart.

Pendant la suspension

Ainsi qu'il l'avait annoncé au cours de l'audition du commissaire de police Leproust, qui, bien que magistrat lui-même, a cru devoir attaquer l'autorité de la chose jugée, en ce qui concerne l'acquittement de M. Guérin par le tribunal correctionnel sur l'incident de la place de la Concorde, Me Menare, défenseur de M. Guérin, vient de faire citer les quarante-cinq témoins qui ont défilé devant le tribunal correctionnel, soit quarante-cinq nouveaux témoins.

En outre, nous apprenons que MM. Buloz, procureur de la République et Fabre, juge d'instruction, viennent d'être cités pour s'expliquer sur irrégularités relevées dans la procédure et notamment sur le fait d'avoir laissé en prison plusieurs des accusés pendant plus de soixante-dix jours, sans les interrogés.

Reprise de l'audience

L'audience est reprise à trois heures quarante-cinq. M. Richard, marchand de vins, rue de Flandre, dépose que le jour de l'élection du président de la République, deux hommes se sont présentés dans son débit et, attablés sur la terrasse de l'établissement, ont embauché des débardeurs à raison de 5 francs par tête pour crier : Vive l'armée (*sic*) sur les boulevards.

Il raconte que, le soir venu, les deux individus qui les avaient engagés n'ayant plus assez d'argent, des désordres s'ensuivaient et qu'une table fut brisée. Le lendemain, sur l'indication d'une personne qui vint le trouver, il se rendit au siège d'un comité, rue d'Allemagne, où il reçut une indemnité pour sa table.

Le Président : Qu'était ce comité de la rue d'Allemagne ? — Le témoin : Je ne saurais le dire.

Déposition de M. Gelimer employé aux pompes funèbres

IL RÉCLAME UN CRUCIFIX

Le président prononce la formule : Jurez de dire la vérité, etc. — M. Gelimer, d'une voix énergique : Devant qui ? Est-ce devant Dieu ? (Emotion.) Je ne vois pas de Christ : je ne jurerai pas devant des hommes. Est-ce que vous voulez que je jure devant des francs maçons ? (Vive sensation ; mouvement prolongé.) Je réclame un crucifix. (Bruit sur les bancs des sénateurs.)

Le président dit au témoin qu'il est passible d'une amende s'il refuse le serment. — Le témoin : Je jure devant Dieu de dire la vérité. (Murmures d'approbation).

Le président : Connaissez-vous les accusés ? Le témoin, toujours énergique : Ce sont des honnêtes gens.

D. Les connaissiez-vous ? — R. Je connais le comte de Sabran.

D. Etes-vous à leur service? — R. Je voudrais bien y être. (Sourires)

Le Président. — Avez-vous connaissance d'embauchages faits ?

Le Témoin. — J'ai moi-même, comme président électoral de La Villette, engagé mes amis à descendre dans la rue pour aller crier : Vive l'armée! car je regardais comme une honte de voir des feuilles dreyfusardes attaquer notre armée, la première institution de notre pays. (Bravos discrets et murmures sympathiques dans les tribunes.)

L'avocat général Herbault. Vous avez été arrêté; quand on vous a arrêté, vous avez dit : je marche pour le comte de Sabran. — Le témoin. Jamais de la vie : ce que j'ai dit, c'est que je marchais contre la République qui n'a jamais rien fait pour le peuple. (Bruit et rires).

Le président veut arrêter le témoin. Celui-ci continue en flagellant les faux amis du peuple et se retire au milieu du tumulte, en criant : Vive le Roi ! A bas la République! L'agitation est très grande. Le président fort embarrassé en présence de cette manifestation, hésite un moment, puis déclare: Faites rentrer le témoin suivant.

Déposition de M. Georges

M. Georges, 40 ans, vidangeur, 50, rue Bouret, à Paris, est introduit. Sur une question du président, il commence ainsi : Le 18 février, on est venu me dire : Voulez-vous gagner 5 francs ? — Pourquoi faire ? a-je dit. — Pour crier : Vive l'armée. — Le cri n'est pas important, me dis-je ; si on m'avait dit de crier : Vive le duc d'Orléans ! ma main et la pièce de 5 francs n'auraient fait qu'un bond (rire) et alors on m'a conduit à la rotonde. M. Roques était là ; on a voulu nous rendre ivres, mais ça n'a pas pris, vous comprenez. (Rires.) Le témoin termine ainsi sa déposition incohérente : Seulement à la manifestation, on n'a pas entendu de cris de : Vive l'armée, on n'a entendu que : Circulez ! (Hilarité prolongée.) Le témoin se retire.

Déposition de M. Buch

Paraît ensuite à la barre M. Buch, 39 ans, débardeur, 33, rue Bouret. Sur question, le témoin déclare qu'on l'a embauché le 18 février pour aller crier : Vive l'armée ! sur les boulevards et qu'on lui a donné 5 francs pour cela.

Le Président : Qui vous a embauché ? — R. M. Portebois.

D. Combien étiez vous à peu près ? — R. Cent-cinquante environ.

D. Où avez-vous été embauché ? — R. Chez M. Richard.

Déposition de M. Prosper Georges

C'est le tour de M. Prosper Georges, un fort de la halle. Celui-ci apparaît avec son énorme chapeau en cuir, de couleur grise.

Cette apparition provoque quelque hilarité. Le témoin déclare qu'on l'a embauché à la Villette pour crier : Vive l'armée ! et qu'on lui a donné, non pas 5 francs, mais 2 francs, dont une pièce de Victor-Emmanuel fausse. (Rires.)

Le témoin ajoute que c'est M. Portebois qui l'a embauché et sur une question du procureur général, il dit qu'on lui avait donné rendez-vous devant la *Libre Parole* et que c'est M. Roques qui lui avait versé les deux francs pour déjeuner (Bruit).

Le Procureur général. — M. Roques n'a-t-il pas collaboré au journal de M. de Sabran ? — M. de Sabran. Mais parfaitement.

(Voir la suite plus loin)

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.50

Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour..... 1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure).. 2.75
Même boîte deuil, imprimées..... 3.50
» » » (gravure)..... 4.50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES
depuis 0.40 la boîte

AGENDAS pour 1900 — ALMANACHS
CALENDRIERS

Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

BULLETIN COMMERCIAL

LAINES

Marchés du 24 novembre

Roubaix-Tourcoing. — Tendance calme. — Laines peignées. — Type courant. — Novembre 0,000 k. à 0,000. — Décembre 5,000 à 6,55; 10,000 à 6,575. — Janvier 10,000 à 6,575; 10,000 à 6,60. — Février 20,000 à 6,625. — Mars 10,000 à 6,625; 15,000 à 6,675. — Avril 5,000 à 6,625; 10,000 à 6,65; 5,000 à 6,675. — Mai 20,000 à 6,625; 15,000 à 6,65. — Juin 10,000 à 6,625; 5,000 à 6,65; 20,000 à 6,675. — Juillet 15,000 à 6,625. — Août 10,000 à 6,65; 5,000 à 6,675. — Septembre 5,000 à 6,625. — Total : 205,000 k.

Total de la journée : 205,000 k.

Anvers. — Tendance calme. — Novembre 0,000 k.; décembre 10,000; janvier 95,000; février 100,000; mars 35,000; avril 30,000; mai 65,000; juin 35,000; juillet 65,000; août 65,000; septembre 40,000; octobre 20,000. — Total : 560,000 k.

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing Courant	Roubaix-Tourcoing Ancien	ANVERS Allem. B	ANVERS Type B.A	LEIPZIG	Le Havre COTONS	Le Havre CAFÉS
Novembre...	6 57 1/2	— ./.	6.35 ./.	— ./.	47 87	37 50	
Décembre...	6.57 1/2	— ./.	6 35 ./.	— ./.	47 25	37 75	
Janvier.....	6.60 ./.	— ./.	6.50 ./.	— ./.	47 ..	37 75	
Février....	6 62 1/2	— ./.	6.50 ./.	— ./.	46 87	38 ..	
Mars.....	6 65 ./.	— ./.	6.42 1/2	— ./.	46 62	38 25	
Avril.....	6.65 ./.	— ./.	6.45 ./.	— ./.	46 50	38 50	
Mai.....	6.65 ./.	— ./.	6 45 ./.	— ./.	46 50	38 75	
Juin.....	6.65 ./.	— ./.	6.45 ./.	— ...	46 50	39 ..	
Juillet.....	6 65 ./.	— ...	6.45 ./.	— ...	46 50	39 25	
Août.....	6.65 ./.	— ...	6.45 ./.	— ...	46 50	39 50	
Septembre.	6.65 ./.	— ...	6.45 ./.	— ...	46 50	39 75	
Octobre....	— ./.	— ...	— ./.	— ..	45 75	39 75	

Le Havre, 24 novembre. *(Télégramme de M. G. Degoy).* — Le marché est soutenu. On a traité 750 balles.

On cote : novembre 214 fr. 50, décembre 205,50, janvier 206,00, février 209,00, mars à juin 208,50, les autres mois 209.

COTONS

Le Havre, 24 novembre. — Le marché est raidissant. On a traité 4,450 balles.

On cote : Novembre 48,62; décembre 48.42; janvier 47.87; février 47,75; mars 47,50; avril à septembre 47,37; octobre 46,62.

Les disponibles sont fermes. On a fait 125 balles New-Orleans de 50,25 à 53,75 et 290 balles Texas de 52,25 à 53,12.

Nos lecteurs trouveront à la fin de la « Dernière heure » la cote du jour des cotons Américains.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

Une distribution de vêtements. — Dans la journée de jeudi, l'administration municipale a commencé à faire distribuer des vêtements aux enfants pauvres des écoles publiques. Cette fois encore, contre toute justice et toute humanité, les petits malheureux des écoles libres sont exceptés de ces libéralités faites avec l'argent des contribuables.

La commission d'assainissement des logements insalubres. — Le bureau de la commission d'assainissement des logements insalubres est transféré dans l'ancien local de la justice de paix, près du bureau de MM. les contrôleurs des contributions, au 1er étage. Entrée par l'escalier attenant à la grille de la cour de l'Hôtel des Pompiers.

Un enfant tombé dans une fosse d'aisances. — Sauvetage accompli par une femme. — Un grave accident a failli se produire vendredi matin, à 11 heures et demie, dans une cour de la rue de Toulouse. Des bambins de 5 à 7 ans jouaient à cache-cache dans la cour Thérin. Plusieurs d'entre eux eurent l'idée d'aller se réfugier dans les water-closets, et le jeune Maurice Planté, âgé de 5 ans, dont les parents habitent cour Thérin, se hissa sur le siège. Soudain, poussé par ses petits camarades, il tomba dans la fosse d'aisances.

Aux cris poussés par les enfants, les parents et les voisins d'accourir aussitôt. Le petit Marcel avait les jambes entièrement plongées dans la fosse. On voulut le retirer, mais l'enfant était si bien encastré dans le conduit qu'on ne put y parvenir.

La nouvelle de cet accident se répandit rapidement et une foule de curieux arrivèrent dans la cour Thérin. L'un d'eux nommé Balcaen, âgé de 21 ans, enleva la planche et s'employa à démolir la maçonnerie pour dégager l'enfant.

Vint à passer une femme courageuse, Mme Elie Devèbre, âgée de 39 ans, demeurant 32, rue de la Chaussée. Elle revenait de l'établissement de MM. Wibaux-Florin, où elle travaille, quand elle apprit le danger couru par le petit Marcel Planté. N'écoutant que son courage, elle souleva la plaque qui recouvre l'édifice de la fosse, et y descendit au péril de sa vie. La fosse était remplie jusqu'à une hauteur d'un mètre environ. Pour arriver à l'enfant, Mme Devèbre dut parcourir une distance de quatre mètres.

Elle poussa alors l'enfant par les pieds, tandis que Balcaen, couché à plat ventre, le tirait par les épaules. Le petit Marcel fut ainsi sauvé d'une mort certaine.

Nous applaudissons volontiers au courage de Mme De-

(Voir la suite à la 3e page)

FEUILLETON DU 26 NOVEMBRE 1899 — N° 166

LA MARCHANDE de FLEURS

Par Xavier De Montépin

DEUXIÈME PARTIE

LA BELLE GABRIELLE

XXX

— Alors Mme de Lagardie savait que la villa se trouvait sans gardiens ?...

— Naturellement.

— Pendant le voyage de M. le comte venait-il beaucoup de monde à l'hôtel ?...

— Très peu... — Tout au plus M. Philippe de Kerven, un magistral, ami intime de monsieur et de madame... et encore je n'en suis pas sûr ?

— Après la mort de votre maître la justice a fait une descente à l'hôtel, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur, le juge d'instruction est venu, avec un monsieur qu'on a dit être le chef de la sûreté... — On